

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N° 2018-156****OBJET : arrêté individuel d'alignement**

Le Maire de la commune de VILLEMUSTAUSOU;

Vu la demande de M. Daniel LAUTIE, Géomètre Expert à Castelnaudary, en date du 27 novembre 2018, sollicitant l'alignement des propriétés de l'indivision OLIVE et de Mme Sylvie OLIVE cadastrée section BA N°232 et 233 en bordure du Chemin du Château d'eau à Villemoustaussou,

Vu le Code de la Voirie Routière articles L 112-1 à L 112-7, L 115-1 à L 115-8 et L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 115-1 à R 116-2 et R141-1 à R 141-10,

Vu le Code Général des Collectivités Locales articles L 2212-1 à 2213-6 portant règlement sur la conservation et la surveillance des Voies Communales,

Vu la Loi modifiée n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions,

Vu l'état des lieux,

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par la SARL Géomètre Expert DARI, en date du 27 novembre 2018, tendant à définir la limite séparative entre les parcelles cadastrées section BA n°232 et 233 sises commune de Villemoustaussou, propriété de Mme Sylvie OLIVE et de l'indivision OLIVE d'une part, et le « Chemin du Château d'eau » d'autre part, domaine public communal,

**ARRETE :****Article 1** : Alignement

L'alignement des propriétés cadastrées de Mme Sylvie OLIVE et de l'indivision entre Mme Christine OLIVE, Marie-France OLIVE et Sylvie OLIVE cadastrées section BA n°232 et 233 est défini suivant l'état de fait matérialisé sur le plan d'alignement ci-annexé par un trait gras rouge, selon les points : 5 – 207 – 201.

**Article 2** : Autorisation de construire

Le présent arrêté ne dispense pas les bénéficiaires d'obtenir l'autorisation d'édifier une clôture ou de permis de construire prévu par le code de l'urbanisme.

**Article 3** : Responsabilité

Le présent arrêté n'est donné que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villemoustaussou le 04 décembre 2018

Le Maire

  
**Christian RAYNAUD**

